

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou , Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (jusqu'à 20h38)
Hervé Dole (jusqu'à 20h56)
Elisabeth De Lavergne

Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Pouvoir à Frédéric Henriot

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 30
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eric Lucas est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2022-98 – FINANCES – AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL 2023

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu le budget primitif communal de l'exercice 2022 adopté par délibération du conseil municipal n°2022-24 en date du 5 avril 2022,

Vu la décision modificative n° 1 du 14 novembre 2022,

Vu la décision modificative n° 2 du 12 décembre 2022,

Considérant que le Conseil municipal doit autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget 2023 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales du 08 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2023 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 lors de son adoption.

| SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES | BP 2022 | DM 2022 | TOTAL | 1/4 CREDITS |
|--|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| 10 DOTATION, FONDS DIVERS | | 272 000 € | 272 000 € | 68 000 € |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 555 820 € | -159 650 € | 396 170 € | 99 043 € |
| 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 1 033 685 € | | 1 033 685 € | 258 421 € |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 993 468 € | -207 232 € | 3 786 236 € | 946 559 € |
| 23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 245 000 € | | 245 000 € | 61 250 € |
| 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 307 000 € | | 307 000 € | 76 750 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 6 134 973 € | -94 882 € | 6 040 091 € | 1 510 023 € |

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 16 DEC 2022
et de la publication le 16 DEC 2022

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



